



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 20 mars 2025

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 07/02/2025

vingt mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel DUPUY

Présents : 10

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Florence BARNINI

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Vote du compte financier unique 2024 budget eau et assainissement - DE_2025_004

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Date de transmission de l'acte: 21/03/2025

Date de reception de l'AR: 21/03/2025

048-214801854-DE_2025_004-DE

A G E D I

Libellé	Fonctionnement		Inve	A G E D I		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	51 194,73	0,00	51 194,73	0,00
Opérations exercice	40 399,64	49 159,68	42 149,64	60 932,05	82 549,28	110 091,73
Total	40 399,64	49 159,68	93 344,37	60 932,05	133 744,01	110 091,73
Résultat de clôture		8 760,04	32 412,32		-23 652,28	
Restes à réaliser	0,00	0,00	415 995,12	338 138,50	415 995,12	338 138,50
Total cumulé	0,00	8 760,04	448 407,44	338 138,50	392 342,84	338 138,50
Résultat définitif		8 760,04	110 268,94		-101 508,90	

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le Premier Adjoint Michel Dupuy vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir au Premier Adjoint Michel Dupuy pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Pierre BONNEFILLE

Le président de séance

Michel DUPUY

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le